# Service public de la petite enfance. Accueil du jeune enfant. Schéma pluriannuel (communes + de 10 000 hab. et EPCI). Contenu et modalités de concertation

## Revue - Vie Communale

### Source - JO

Un nouvel [article D 214-10-1](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051358479) du code de l'action sociale et des familles précise le contenu et les modalités de concertation des schémas pluriannuels de maintien et de développement de l'offre d'accueil, obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

* [*En savoir plus*](https://www.importtypo3.fr/bases-de-donnees-juridiques/la-vie-communale?sharedDocName=service-public-de-la-petite-enfance-%3A-les-obligations-au-1er-janvier-2025&sharedDocUid=50827)